

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 97/38 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'ACHAT DE 20 000 EXEMPLAIRES D'UN NUMERO HORS SERIE DU MAGAZINE "BEAUX ARTS"

SEANCE DU 11 AVRIL 1997

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le onze avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Alexandre GABRIELLI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Henri ANTONA à M. Jean-Baptiste LANTIERI  
M. Jean-Marc BALESI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Michel MORETTI  
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul-Donat POLI  
M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO  
M. Joseph-Antoine CHIARELLI à M. Jules-Laurent FERRANDI  
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI  
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI  
M. Félix LUCIANI à M. Paul-Antoine LUCIANI  
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Simon-Jean RAFFALLI

RECU LE

25. AVR. 1997

PREFECTURE DE CORSE

M. Jean-Guy TALAMONI à M. Paul QUASTANA  
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** l'amendement déposé par le groupe "Corsica Nazione",
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** l'achat, pour un coût total de 609 945,40 Francs TTC, de 20 000 exemplaires d'un numéro hors série du magazine "Beaux Arts" consacré aux collections du Musée de la Corse, selon la répartition suivante :

- 10 000 exemplaires en langue française au prix unitaire de 29,09 F hors taxe,

**RECU LE**

**25. AVR. 1997**

**PREFECTURE DE CORSE**

- 4 000 exemplaires en langue anglaise et 6 000 exemplaires en langue italienne au prix unitaire de 30,65 F hors taxe.

**ARTICLE 2 :**

**DECIDE** que 4 000 exemplaires de ce magazine seront distribués gracieusement dans le cadre de la campagne de communication. Les 16 000 exemplaires restant devront être vendus par la boutique du Musée de la Corse au prix de 55 F l'unité. Le produit de cette vente sera reversé au budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

**ARTICLE 3 :**

**DEMANDE** au Conseil Exécutif de lui soumettre un rapport portant sur les modalités de réalisation et l'acquisition par le Musée de la Corse de 3 000 exemplaires supplémentaires en langue corse, ainsi que sur leur destination.

**ARTICLE 4 :**

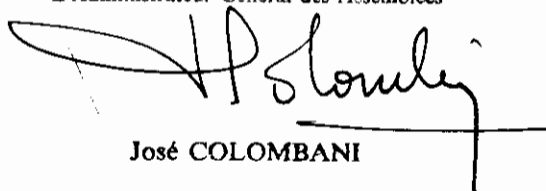
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

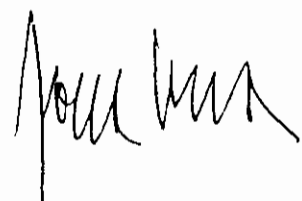
AJACCIO, le 11 avril 1997

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,

L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

  
Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

RECU LE  
25. AVR. 1997  
PREFECTURE DE CORSE